

- 3 JUIN 2026

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

portant réglementation temporaire de
circulation, rue de la Forêt, du 15 au 22
juin 2026,

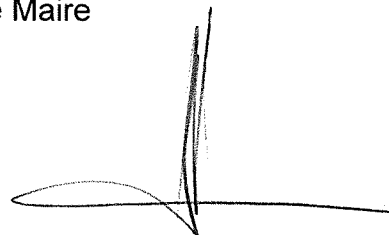
Le Maire de la Commune de Schirrhein

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU le Code Routier, notamment l'article R225
- Considérant l'incidence des travaux de raccordement au réseau d'assainissement et d'eau potable suite au permis de construire PC 067 449 25 R0005, travaux réalisés par la société ARTERE de Marlenheim,
- VU la demande présentée par le service technique de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 2 juin 2026,

ARRETE

- Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules dans la rue de la Forêt, entre la rue Wiedematt et la rue des Mûres sera interdite du 15 au 22 juin 2026.
- Article 2 : Une déviation sera mise en place via la rue Wiedematt, rue Kirchlach et rue des Mûres.
- Article 3 : La société intervenante installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Le demandeur
 - L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT